



Audition du Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France par la mission sénatoriale Pesticides, Environnement, Santé

Juin 2012

Le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France.

Né en novembre 2007, le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France constitue un mouvement de citoyens. Il vise à sortir les producteurs de l'impasse réglementaire dans laquelle ils se trouvent. **Il rassemble des producteurs de l'agriculture conventionnelle et biologique de la France entière, membres de toutes les filières et de toutes les sections professionnelles** qui, confrontés aux mêmes problèmes, ont décidé de réunir leurs efforts pour sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux menaces qui pèsent sur la production hexagonale et aux moyens d'y remédier ; il ne se substitue pas plus qu'il ne concurrence l'organisation traditionnelle de la profession ; il n'a pour but que de la compléter avec le souci, partagé par tous, de l'efficacité. Toutes les cultures de fruits et légumes y sont représentées.

Résumé :

Les producteurs sont confrontés à de nombreuses impasses techniques pour protéger leur culture face aux attaques de maladies et de ravageurs. Des maladies émergentes apparaissent. Elles mettent en péril certaines productions (*pseudomonas* sur kiwi, *drosophila suzukii* sur fruits rouges (y compris fraises), frelon asiatique, charançon rouge du palmier...).

Les agriculteurs avec l'aide notamment de l'INRA et des instituts techniques, ont mis en place des méthodes alternatives complémentaires. C'est un chantier considérable sur lequel les producteurs se sont engagés depuis de nombreuses années. Le durcissement de la réglementation en matière de protection des cultures et le mille-feuille réglementaire français et européen plongent trop souvent les agriculteurs biologiques et conventionnels dans des impasses techniques.

Les filières conventionnelles et biologiques sont confrontées à des distorsions de concurrence. Par exemple en production de choux (enrobage), de tomates (soufre en sublimation), en pommes (piégeage contre la mouche méditerranéenne)...

Il faut donc trouver des solutions à court terme.



Annexes

La protection des cultures : un enjeu technique, agronomique, environnemental, sociétal et économique

Les producteurs de fruits et légumes sont engagés dans les bonnes pratiques.

En progrès continu depuis de nombreuses années, ils ont développé par exemple la protection biologique (utilisation d'auxiliaires) dans les serres maraîchères depuis plus de 20 ans, ou la Protection Fruitière Intégrée (PFI) appelée écoresponsable depuis plus de 10 ans en pommiers. L'Organisation Économique a engagé ses producteurs vers les méthodes « alternatives » (interventions mécaniques, préventives, agronomiques, biologiques) qui sont employées quand elles sont accessibles et efficaces : auxiliaires naturels du puceron de l'artichaut, matériel de binage évolué... **Chaque fois que de telles méthodes existent et sont efficaces, elles sont mises en place.** Face à la pression des maladies et des ravageurs, elles ne peuvent assurer à elles seules la totalité de la protection phytosanitaire. Elles ont leur utilité en tant que méthodes « complémentaires ».

Il ne faut en aucun cas opposer les méthodes : La protection intégrée ne se réduit pas à la protection biologique. La protection intégrée (IPM) nécessite une approche globale (« holistique ») de la culture. Pour réduire le risque et gérer les résistances des parasites, les agriculteurs doivent avoir accès à des outils les plus variés possibles (des solutions basées sur l'agronomie, le recours aux produits phytosanitaires, des outils d'aide à la décision, des solutions alternatives complémentaires). C'est ce qui permet une réduction globale de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Les fruits et légumes de France sont sains, bons et sont produits dans le respect de l'environnement. 97% des fruits et légumes respectent les LMR – Limites Maximales de Résidus. *Source : rapport annuel EFSA 2010*

Le PNNS (Plan National Nutrition Santé) ne s'y est pas trompé puisqu'il recommande de manger 5 fruits et légumes par jour.

La protection phytosanitaire : un enjeu de compétitivité

La protection contre la mouche est indispensable pour la **culture du radis**. Les attaques, qui se traduisent par des galeries de vers, sont irrégulières, mais sont parfois massives. Des moyens de protection insuffisants se traduisent par des **pertes de parcelles entières** et par une irrégularité de la présence sur le marché. Cela met en cause l'existence de la production. **La culture de radis est aujourd'hui gravement menacée.**

D'autres exemples pourraient être détaillés : enrobage des semences contre la mouche du chou, désherbage de la mâche ou de l'artichaut, éclaircissage des pommiers (25% et plus d'augmentation des coûts), mouche méditerranéenne sur pêcher,...

Comme indiqué par une étude du CTIFL en 2008, sans certains usages (dits « **usages-clefs** »), en fonction du niveau de bio-agression, la culture devient impossible.

Le collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France a réalisé des études d'impact sur quelques cultures.

ForumPhyto a réalisé une étude d'impact sur quelques exemples : pommes, radis, artichauts. **Les pertes économiques directes dues à un usage vide s'échelonnent de 1000€/ha à plus de 6000€/ha**, ce qui représente une perte globale nationale de 10 à plus de 60 000 000 € par filière.



Des impasses techniques

Usages orphelins : un problème ancien et mondial

Un usage (protection contre un bio-agresseur dans une culture) est dit orphelin lorsqu'il n'existe pas de solution autorisée contre ce bio-agresseur.

Cause principale : la disproportion entre les frais à engager pour l'homologation et la possibilité de retour sur investissement pour les firmes phytopharmaceutiques. Cela concerne donc surtout les cultures ou les usages mineurs, mais pas seulement...

Les usages orphelins sont de plus en plus « apparents » : traçabilité, certifications, application concrète de la réglementation,

Le problème s'amplifie : évolution réglementaire sous pression. Notre société ne voit plus les bénéfices, elle ne voit plus que les risques...

Le problème est mondial, mais la France est championne / leader : L'accroissement du nombre des usages orphelins est un « effet collatéral » d'une politique visant à réduire sans discernement l'usage des « pesticides », en le stigmatisant.

Il importerait au contraire de raisonner en termes de bilan bénéfiques /risques.

Les risques des produits phytopharmaceutiques sont identifiés et contrôlables. De bonnes pratiques peuvent les réduire considérablement.

Au contraire, les ennemis des cultures ne sont pas « maîtrisables », en tout cas pas toujours.

La nature est parfois hostile : pucerons, mildiou... **En fragilisant la protection phytosanitaire, le retrait intempestif de substances actives peut entraîner la disparition complète et rapide de certaines cultures.**

Des maladies émergentes et exotiques

De plus, du fait des échanges mondiaux, de nouveaux parasites apparaissent en permanence. Exemple de pseudomonas sur kiwi, de drosophila suzukii sur fruits rouges (y compris fraises), du frelon asiatique, du charançon rouge du palmier...



Evolutions réglementaires et usages orphelins

Les points positifs :

Les pouvoirs publics européens et nationaux reconnaissent aujourd'hui la question comme fondamentale.

La conférence cultures de spécialité et usages mineurs de Bruxelles le 07 novembre 2011 et le GMUS (2° Global Minor Uses Summit) à Rome du 21 au 23 février 2012 en sont des témoignages importants.

A moyen et long terme, beaucoup des évolutions réglementaires récentes permettront de résoudre la question des usages orphelins : Reconnaissance mutuelle facilitée, 3 zones, extensions d'usage au niveau européen, Commission usages orphelins, simplification du catalogue des usages au niveau national.

A court terme, pour les usages clefs et urgents, flexibiliser les reconnaissances mutuelles et les extensions d'usage, harmoniser les conditions d'octroi des dérogations au niveau européen. Ce pourrait être fait en s'appuyant sur le règlement 1107/2009 (qui remplace la directive 91/414). L'article 51 permet en particulier des extensions d'usage sous responsabilité des producteurs en ce qui concerne l'efficacité et la sélectivité, tout en donnant toutes les garanties en matière de santé humaine et d'environnement.

Le recensement des besoins urgents des producteurs est en cours au niveau des principaux pays producteurs européens (AREFLH)

Les points de vigilance :

Les décisions finales d'homologation usage par usage restent nationales : la subsidiarité laissée aux États Membres est la porte ouverte à des distorsions croisées à l'intérieur même de l'Union Européenne.

De ce point de vue, les spécificités de la réglementation française sont alarmantes : Grenelle, Écophyto 2018, arrêté du 12 septembre 2006, ... font de la France le leader en matière de « Plan d'Action National » (PAN), avant les autres États Membres. Ce pourrait être un bien si les décisions étaient toutes équilibrées et cohérentes. Mais nombreuses sont celles qui sont inapplicables, ou qui aggravent les usages orphelins.

Aujourd'hui la réglementation française handicape très sérieusement les producteurs français sur le marché européen, lequel est à la fois unique et ouvert

En 2008, la mise en place d'un « verger témoin » par l'Organisation Économique a montré que l'application de l'arrêté du 12 septembre 2006 dans un verger de pommiers entraîne une récolte intégralement non-commercialisable, en particulier du fait de l'impossibilité de lutter correctement contre la tavelure

Le règlement 1107/2009 introduit les critères d'exclusion (« cut-off criteria »).

Les critères d'exclusion (« cut off criteria »), en écartant *a priori* les substances sur la base du danger intrinsèque, ne prennent en compte ni les risques réels, ni les avantages. Ils entraîneront une baisse du nombre de substances disponibles, et sont donc un obstacle à la résolution des usages orphelins, à la gestion des résistances et aux bonnes pratiques agronomiques.

Les critères d'exclusion introduisent également des facteurs de distorsion économique important entre producteurs de l'UE et producteurs extra-communautaires.



Quelques exemples de distorsions dans l'Union Européenne

L'enrobage des semences de choux pour lutter contre la mouche est aujourd'hui gravement menacé en France. L'enrobage avec du Mundial est autorisé dans la très grande majorité des pays européens. Sur le plan agronomique, environnemental et concernant les résidus, le dossier est irréprochable. Mais bloqué en France pour des raisons « politiques ».

La France est le seul État Membre avec un délai avant récolte de 3 jours « par défaut », inapplicable et inutile dans certains cas particuliers.

Le soufre en sublimation dans les serres de tomates est indispensable contre le mildiou. Le soufre est naturellement présent dans la plante, toléré en Bio, et non autorisé en conventionnel. En pommes, le piégeage massif contre la mouche méditerranéenne (piège Ferag à la deltaméthrine) est interdit en France (dérogations successives aléatoires), mais autorisé en Espagne.

Certes, l'herbe n'est pas toujours plus verte dans les pays voisins : partout les usages orphelins sont un problème. Mais la France est aujourd'hui malheureusement leader en la matière.

Des pistes pour progresser

- Flexibiliser la reconnaissance mutuelle pour les usages clefs : Quand un usage identique existe dans un autre État Membre, et que l'usage est orphelin (non pourvu ou mal pourvu), l'autoriser au moins provisoirement, dans l'attente d'une instruction plus précise si nécessaire.

- Faciliter les extensions d'usages à partir de cultures similaires.

- Afin d'éviter l'arbitraire, toute décision de retrait de molécule ou restrictive doit être accompagnée d'une étude d'impact technico-économique complète, comme prévu dans la loi Grenelle2.

- Être attentif à ne pas laver « plus blanc que blanc » : par exemple, rendre réaliste l'application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

Précision : La sensibilité du public sur la question phytosanitaire est réelle. Les responsables professionnels ne sont pas là pour faire de la résistance corporatiste. L'Organisation Économique approuve toute action allant dans le sens d'une amélioration de la balance bénéfiques/risques de la protection phytosanitaire.

Or, l'existence d'usages orphelins, en décrédibilisant la réglementation, en générant des impasses techniques graves, est génératrice de distorsions.

Pire, un ou deux ans d'échec en cultures, suite à des attaques non maîtrisées, sont suffisants pour rayer de la carte des exploitations directement branchées sur le marché et employeuses de main d'œuvre.

Une politique plus équilibrée est donc absolument nécessaire : la question des usages orphelins doit être prise au sérieux.



Méthodes « alternatives / complémentaires » : perspectives et limites

Ces méthodes sont déjà à l'œuvre : Bonnes pratiques agronomiques, rotations, choix des variétés, lutte biologique dans les serres, auxiliaires naturels contre les pucerons de l'artichaut, etc.

Ces méthodes ont leurs limites : efficacité réelle mais insuffisante, ou trop lente, ou trop chère, ou induisant des problèmes spécifiques. Par exemple, un filet contre la mouche en radis favorise les attaques de mildiou.

Seule la recherche permettra de développer ces méthodes : connaissance fine des cycles biologiques, faisabilité « sur le terrain », ... puis formation accrue des producteurs. C'est le but poursuivi par PICLèg et le réseau DePhy créé dans le cadre d'Ecophyto par exemple.

Ces méthodes se développeront à moyen et long terme.

Il est illusoire, et donc dangereux, de présenter ces méthodes comme pouvant « remplacer les pesticides », qui plus est avant 2018,

Il faut donc préférer l'adjectif « complémentaires » à « alternatives ».

Quelques liens pour aller plus loin :

La conférence Usages mineurs et cultures de spécialité, 07 novembre à Bruxelles :

<http://www.forumphyto.fr/2011/11/15/conference-cultures-de-specialite-et-usages-mineurs-bruxelles-07-novembre-2011-2/>

Usages orphelins (État des lieux, perspectives, implications économiques) :

<http://www.forumphyto.fr/2012/03/05/usages-orphelins-facteurs-positifs-facteurs-aggravants/>

<http://www.forumphyto.fr/2011/06/14/usages-orphelins-implications-economiques/> dont **Etude d'impact économique de ForumPhyto (sept 2010) :**

<http://www.forumphyto.com/wp-content/uploads/2011/06/1009-EtudeImpactsEconomiques.pdf>

Incidences économiques (par le Collectif sauvoons les fruits et légumes de France) :

<http://www.sauvoonslesfruitsetlegumes.fr/> (voir onglet « espace producteur »/« Présentation Etude Impact »)